

Liste des délibérations examinées

lors du Conseil municipal du 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois du mois de mars à dix-huit heures, le Conseil municipal de la ville du Puy-Sainte-Réparate a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Jean-David CIOT, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : Jean-David CIOT, Sergine SAÏZ-OLIVER, Jean-Claude NICOLAOU, Bernard CHABALIER, Ludivine DUREY, Rémi DI MARIA, Chantal LEOR, Frédéric PAPPALARDO, Mireille ARNAUD, Josiane JADEAU, Philippe MAZEL, Patricia GIRAUD, Rodolphe REDON, Emmanuel ANDRUEJOL, Bruno RUA, Stéphane WEITMANN, Anne-Marie FARNET DA SILVA, Régis ZUNINO, Jacques FRENET, Maryvonne PESTRE, Lucienne DELPIERRE, Frédérique REYNAUD, Annabelle IBGHI, Fabien ANDRAUD.

Pouvoirs : Jacqueline PEYRON à Sergine SAÏZ-OLIVER
Anne BENARD à Jean-Claude NICOLAOU
Jérôme BOURDAREL à Jean-David CIOT
Virginie ROUDAUT à Frédérique REYNAUD

Secrétaire de séance : Rémi DI MARIA

Finances et Administration générale

1. Renouvellement de la garantie à certains créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2025 – adopté à l'unanimité
2. Autorisation au maire pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2025 avant le vote du budget – adopté à l'unanimité
3. Débat d'orientation budgétaire 2025 : budget principal et budget annexe caveaux – le Conseil municipal a pris acte à l'unanimité de la tenue de ces débats

Structuration du cadre de vie

4. Complément à la délibération relative aux rectifications de limites foncières avec M. Represa – adopté à l'unanimité
5. Constitution de servitude au profit d'ENEDIS sur la parcelle CI 32 aux Goirands (lignes aériennes) – adopté à l'unanimité